

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 79 (1987)
Heft: 3

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En guise de prélude*

En 1968, le Comité directeur de l'Union syndicale suisse (USS) adopte une recommandation à l'intention des syndicats qui lui sont affiliés: lors de négociations, revendiquer le congé-formation.

Vingt ans plus tard, cette revendication a certes fait du chemin. Mais on est encore bien éloigné du jour où tous les salariés pourront en profiter. Souvent, le congé-formation n'est accordé que pour des cours étroitement liés au domaine professionnel. La garantie offerte par un ancrage dans la loi fait également défaut.

Rien d'étonnant donc à ce que la Centrale suisse d'éducation ouvrière (CEO), avec l'appui de l'USS, saisisse l'occasion de son jubilé – elle fête ses 75 ans d'existence – pour relancer et réactualiser l'idée du congé-formation.

«Le savoir est un des éléments du pouvoir»: voilà un des leitmotive qui ont présidé à la création de la CEO en 1912. Il n'est pas sûr que le pouvoir découle du savoir. Ce qui est par contre certain, c'est que sans formation, nos chances sont pratiquement nulles. Les connaissances et la formation déterminent nos capacités professionnelles. Et le monde du travail nous démontre sans pitié combien les exigences en matière de connaissances professionnelles changent rapidement. Quel métier de nos jours ne fait pas peau neuve en l'espace de quelques années? Perfectionnement, formation continue, recyclage font partie intégrante de toute vie professionnelle.

Privés de savoir, comment agir solidairement pour une société respectueuse de l'homme et de l'environnement? Une des empreintes de notre société, c'est un flot d'informations qui nous submergent, nous influencent, nous interpellent bien au-delà du monde du travail. Si nous voulons que notre société évolue pour l'épanouissement de l'homme et de la femme, il faut impérativement apprendre à gérer et digérer cette masse d'informations. Notre survie est à ce prix.

* Table des matières: page 140